Catelys Audit

Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale des Hauts-de-France
115 -117 rue Nationale, 59800 Lille ● contact@catelys.fr ● 03.20.14.55.20

CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF
Association
Siège social : Rue Jean Moulin
BP N° 95
59 442 WASQUEHAL Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

À l'Assemblée Générale de l'association **CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF,**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les point suivant exposé dans la note III INVORMATIONS DIVERSES 9/ de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en conformité des bâtiments.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les produits à recevoir

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article du code de L.821-55 commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LILLE, le 07 avril 2026
Pour CATELYS AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale
des Hauts de France

Albano DI MASSO
Commissaire aux Comptes et Mandataire Social

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**8 005.20**	**7 945.31**	**59.89**	**169.89**
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 005.20	7 945.31	59.89	169.89
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**81 225.34**	**68 692.59**	**12 532.75**	**19 886.02**
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	81 225.34	68 692.59	12 532.75	19 886.02
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**520.00**		**520.00**	**520.00**
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	520.00		520.00	520.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	**89 750.54**	**76 637.90**	**13 112.64**	**20 575.91**
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	**103 559.41**		**103 559.41**	**146 775.65**
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	5 161.28		5 161.28	5 386.76
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	98 124.71		98 124.71	141 388.89
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	273.42		273.42	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	**61 050.31**		**61 050.31**	**15 744.77**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	**164 609.72**		**164 609.72**	**162 520.42**
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	**254 360.26**	**76 637.90**	**177 722.36**	**183 096.33**

Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2025 de l'association CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF contient 18 pages

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	18 781.89	18 781.89
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	11 452.77	11 452.77
REPORT A NOUVEAU	-21 359.33	-8 751.60
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-12 404.70	-12 607.73
SITUATION NETTE (1)	**-3 529.37**	**8 875.33**
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 479.33	10 233.43
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	**6 479.33**	**10 233.43**
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	**2 949.96**	**19 108.76**
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	2 960.00	1 623.13
PROVISIONS POUR CHARGES	32 045.00	26 449.00
TOTAL PROVISIONS (4)	**35 005.00**	**28 072.13**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	27 725.29	28 056.09
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	73 438.35	95 737.77
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	25 217.42	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 386.34	12 121.58
TOTAL DETTES (5)	**139 767.40**	**135 915.44**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	**177 722.36**	**183 096.33**

Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2025 de l'association CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF contient 18 pages

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 702.07		1 966.07
VENTES DE BIENS	5.00		
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	413 876.55		404 023.69
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		**413 881.55**	**404 023.69**
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	300 526.61		300 498.91
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 020.00		
DONS MANUELS	1 020.00		
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		**301 546.61**	**300 498.91**
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	1 623.13		9 547.00
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	9 965.51		29 400.87
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		**730 718.87**	**745 436.54**
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	138 534.92		144 892.96
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	18 222.18		16 081.00
SALAIRES	438 747.96		446 844.11
COTISATIONS SOCIALES	128 128.93		138 428.41
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	8 402.26		7 573.87
DOTATIONS AUX PROVISIONS	8 556.00		1 623.13
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	3 740.57		65.75
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		**744 332.82**	**755 509.23**
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		**-13 613.95**	**-10 072.69**

Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2025 de l'association CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF contient 18 pages

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 210.85		1 824.09
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		**2 210.85**	**1 824.09**
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 001.60		3 157.56
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		**1 001.60**	**3 157.56**
RESULTAT FINANCIER (3-4)		**1 209.25**	**-1 333.47**
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		**-12 404.70**	**-11 406.16**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			**4 916.27**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			**6 117.84**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			**-1 201.57**

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		732 929.72	752 176.90
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		745 334.42	764 784.63
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		12 404.70	12 607.73
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	64 379.68		
BENEVOLAT	37 529.00		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		101 908.68	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	42 394.00		
PRESTATION EN NATURE	21 985.68		
PERSONNEL BENEVOLE	37 529.00		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		101 908.68	

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
	TOTAL (875)	**0.00**	**871**	**Prestations en nature**	
861	**Mises à disposition gratuite de biens**		871100	MISE A DISPOSITION MATERIEL VILLE	1 848.00
861100	MISE A DISPOSITION MATERIEL VILLE	1 848.00	871200	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX PARTENOF	40 546.00
861200	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX PARTEN(	40 546.00	871300	MISE A DISPOSITION PERSONNEL VILLE	21 985.68
	TOTAL (861)	**42 394.00**		**TOTAL (871)**	**64 379.68**
862	**Prestations**		**875**	**Bénévolat**	
862100	MISE A DISPOSITION PERSONNEL VILLE	21 985.68	875000	Bénévolat	37 529.00
	TOTAL (862)	**21 985.68**		**TOTAL (864)**	**37 529.00**
864	**Personnel bénévole**				
864000	Personnel bénévole	37 529.00			
	Total charges contributions volontaires	**101 908.68**		**Total produits contributions volontaires**	**101 908.68**

Centre Social de l'Orée du Golf

Rue Jean moulin, BP 95
59 442 Wasquehal Cedex

ANNEXE – Année 2025

L'annexe est un document qui doit aider à la compréhension du Bilan et du Compte de Résultat.

Au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total du Bilan est de ***177 722.36*** Euros.

Au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le total des Produits est de **732 929.72** Euros et dégage un résultat négatif de ***12 404.70*** Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes référencées au sommaire ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes ont été arrêtés par les conseils d'administration.

Désignation de l'association :

Conformément au statut et notre objet social :
Ce centre social a pour but de promouvoir sur son secteur d'influence :

- Le vivre ensemble au travers d'une qualité de vie quotidienne.
- Un lieu de proximité ouvert à tous, sans aucune discrimination et en respectant la liberté de conscience.
- Des projets participatifs pour que les habitants prennent des initiatives, mènent des actions individuelles ou collectives.

Les moyens d'actions de l'association sont notamment :

- L'organisation d'activités sociales, culturelles, physiques
- Les publications, les cours, les conférences, les stages
- L'organisation de toutes manifestations… bourses, concours, prix, récompenses, représentations théâtrales et sportives, etc…..
- D'assurer des soins médicaux, paramédicaux et médico-sociaux, gratuits ou non, par l'intermédiaire de personnes qualifiées et d'organismes compétents.
- L'acquisition, la prise à bail, à titre onéreux ou gratuit, des locaux nécessaires à l'activité de l'association.
- L'acquisition de meubles et matériels également indispensables.
- La gestion de ces équipements.
- Et tous autres moyens propres à atteindre son but.

L'association a pour projet d'effectuer des actions sociales, éducatives et culturelles.

- L'action sociale : Elle participe à la lutte contre le processus d'exclusion et d'isolement et travaille à sa prévention en créant une démarche solidaire. Elle contribue au renforcement du lien social des habitants du quartier en leur permettant d'avoir une place d'acteur dans la vie de la cité.
- L'action éducative : Elle favorise la formation à l'autonomie et la démarche citoyenne des individus tout en tenant compte des aspirations et des projets de chacun.
- L'action culturelle (sport et loisirs) : Elle participe à la découverte d'activités intellectuelles, artistiques et sportives, contribuant ainsi à l'épanouissement personnel en partant d'une démarche individuelle ouvert en direction d'autrui, renforçant le lien social.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Après 20 ans de service, Karim WHABI a quitté l'Association.

Le Centre Social de l'Orée du Golf a donc maintenant un nouveau Directeur, Monsieur Benjamin SPECKAERT, et cela depuis 15 mois.

CHANGEMENT DE METHODE

- Suite à l'Arrêté du 27 Décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et aux structures qui relèvent de la convention collective CCN Acteurs du lien social et familial Elisfa, un nouveau Plan Comptable s'applique, et cela en date du 1 Janvier 2025.
  Ce nouveau Plan Comptable modernise la structure des comptes, modifie des comptes et libellés, et simplifie certains aspects de la comptabilité.
- Enfin, suite au passage à la nouvelle réglementation, l'association a l'obligation d'utiliser une comptabilité d'engagement, notamment en ce qui concerne le suivi des Subventions.
- Ces changements sont sans impact significatif sur le résultat et les capitaux propres de l'exercice.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont donc été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06, du **nouveau Plan Comptable Général entré en vigueur au 1er Janvier 2025.**

L'application de ce nouveau référentiel a conduit à des adaptations de présentation et à des reclassements de certains comptes.

Pour les conventions comptables, elles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.
L'association utilise désormais le Nouveau Plan Comptable (NPC) n°2022-06.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **177 722.36** Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de **12 404.70** Euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

III) LES PRINCIPALES METHODES UTILISES SONT :

1) Immobilisations Corporelles et incorporelles

Les Immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire ou dégressive, au prorata temporis, en retenant les durées de vie suivantes :

Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel	3 - 10 ans	Linéaire
Agencements	5 - 10 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 - 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans le compte 681.

IMMOBILISATIONS					
		Solde au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Solde au 31/12/2025
205000	LOGICIELS	8 005.20			8 005.20
215000	MATERIEL TECHNIQUE ACTIVITE	16 340.68	389.00		16 729.68
218100	AGENCT, AMENAG. IMMLEUBLE LOUE	41 318.27			41 318.27
218300	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	20 224.20	549.99		20 774.19
218400	MOBILIER	2 403.20			2 403.20
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	520.00			520,00
	TOTAL	**88 811.55**	**938.99**		**89 750.54**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					
		Solde au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
280500	AMORTISSEMENT LOGICIEL	7 835.31	110.00		7 945.31
281500	AMORT. MAT. ACTIVITE	12 285.14	1 862.68		14 147.82
281810	AMORT. AMENAGT. IMMEUBLE LOUE	25 975.35	6 126.59		32 101.94
281830	AMORT. MATER. BUREAU & INFORM.	19 736.64	302.99		20 039.63
281840	AMORT. MOBILIER	2 403.20			2 403.20
	TOTAL	**68 235.64**	**8 402.26**		**76 637.90**

2) Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances usagers ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Détail " Créances CAF "

CAF ANG/ACF Régul 2025	33 088.67
CAF PSU Régul 2025	40 370.67

CAF ACM Régul 2025	2 402.29
CAF Jeunesse Régul 2025	6 031.05
CAF REAAP Régul 2025	3 754.00
CAF CLAS Régul 2025	6 832.55
CAF Aidc Exceptionnelle Régul 2025	1 891.20

Soit un solde débiteur de **94 370.43 €**

Détail « Divers Produits à recevoir »

Uniformation IRTS	1 185.00
Dons Multi-Accueil	60.00

Soit un solde débiteur de **1 245.00 €**

3) Provision pour risques et charges

Provision pour pensions et obligations similaires :

Cette provision s'élève à **32 045.00 €** à la clôture de l'exercice 2025.

Méthode de calcul :

Cette indemnité a été calculée sur la base de la convention collective, et du salaire des personnes concernées au 31 décembre 2025.
La convention collective prévoit une indemnité de départ dont le montant est de 1/60e de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans.

Elle a été calculée selon les règles en vigueur et tient compte notamment des éléments suivants :
- taux de rendement annuel (rendement net) des sommes investies : 5 %
- Augmentation moyenne des salaires de 2 % par an.
- option de départ choisie : « départ volontaire lorsque le salarié a 60 ans »

- Probabilité que le salarié bénéficie de cette indemnité. Une probabilité par salarié a été définie. Cette probabilité va de 10 % pour des personnes récemment rentrés de moins de 40 ans à 95 % pour les salariés de plus de 55 ans. Cette probabilité a pu être ajustée en fonction de critères particuliers.
- Un taux forfaitaire de 40 % pour couvrir les charges sociales a été ajouté.

Analyse de la variation de provisions

Solde au 31/12/2024	26 449 €
Dotation de l'exercice	+ 5 596 €
Solde au 31/12/2025	**32 045 €**

Suite au Contrôle CAF sur le Secteur des ACM et la Jeunesse de l'année 2024, qui a eu lieu début Janvier 2026, l'association a provisionné un montant de 2 960 €, qui correspond au montant du redressement.

4) Factures non parvenues

Eni	168.12 €
Catelys	4 200.00 €

Soit un solde créditeur de **4 368.12 €**

5) Dettes sociales

Provision sur Congés payés	28 691,81
Formation Professionnelle	6 419
Charges sur Congès Payés	10 699,42
Total	**45 810,23**

6) Dettes et créances

Les dettes et les créances au bilan sont toutes à moins d'un an.

Détail des Dettes :

- Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés 27 725.29 €
- Dettes Fiscales et Sociales 73 438.35 €

Les adhésions sont enregistrées par rapport à la date de facturation.

Les subventions enregistrées sont des subventions d'exploitation. Elles ont été attribuées par la caf, la commune, l'état et le département.

III - INFORMATIONS DIVERSES

1) Concours volontaires

Une précision peut être apportée par rapport aux comptes 2024: l'association a valorisé la mise à disposition des Locaux et du Matériel, on peut retrouver ces éléments dans le paragraphe des mises à dispositions.

- Bénévoles

Certains projets de l'association sont menés en partie ou entièrement par des bénévoles.
Depuis cette année, on peut retrouver cette évaluation dans les comptes généraux.
Pour résumer, la valorisation des bénévoles pour 2025, s'établit à 2 430 heures.
Valorisation (Base SMIC Moyen, Chargé à 30%), soit 15.44 euros de l'heure.

Soit un montant global de : **37 529 €.**

Ce bénévolat est rattaché au secteur enfance, au secteur adultes et au Pilotage, il concerne 67 personnes.

Mise à disposition :

Concernant les bâtiments nous bénéficions :

- D'une mise à disposition gracieuse hors charges locatives par le bailleur PARTENORD pour le bâtiment principal situé rue Jean Moulin à Wasquehal.
- D'une mise à disposition gracieuse par la Mairie de Wasquehal d'une partie des bâtiments de l'école Charles de Gaulle situé Rue Léon Jouhaux à Wasquehal pour l'organisation de nos centres de loisirs.

Cette mise à disposition est évaluée pour un montant de **40 546.00 €.**

Concernant le personnel communal mis à disposition de notre association dans le cadre de la restauration des centres de loisirs :
La masse salariale totale est de **21 985.68** euros pour la période de janvier à décembre 2025. Elle correspond à la mise à disposition de 3 agents territoriaux dans le cadre de la distribution des repas lors des ALSH.
Cette mise à disposition est régie dans le cadre de la convention de partenariat et de financement signée le 16/02/2024 entre les deux partics.

Concernant le matériel des centres de loisirs :
Le montant de la mise à disposition s'élève à **1 848 euros,** qui correspond à la valorisation du prêt de la salle HANTSON.

2) Disponibilités et divers

Les intérêts courus à recevoir au 31/12/2025 s'élèvent à **2 210.85 €.**

3) Immobilisations Corporelles et incorporelles

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à **8 402.26 €.**

4) Effectif

En équivalent temps plein les effectifs de l'association sont de 13 salariés.

5) Rémunérations

Les membres du conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération ni indemnité au titre de leur mandat.
Les cadres dirigeants sont le directeur et le bureau (les membres sont bénévoles). Pour des raisons de confidentialité, nous ne donnons pas la rémunération individuelle.

6) Appréhension de la participation des usagers et des adhésions

Le montant des participations des usagers par catégories d'activités est la suivante :

- MAC : 41 565.10 €
- ALSH : 27 959.43 €
- Jeunesse : 234.00 €
- Adultes : 10 601.99 €
- Cyber : 5 776.05 €

Soit un total de 86 136.57 €.
Le montant des adhésions s'élève à un montant de 3 702.07 €.

7) Engagements financiers et autres informations :

Subventions d'exploitation : Les subventions sont d'exploitation et d'investissement.

Etat	29 553 €
Département	75 248 €
Commune	141 900 €
CAF Fonctionnement	30 012 €
Autres Subventions	23 814 €

Les Prestations de Service de la CAF sont enregistrées en 70 pour un montant de 297 984€.

Pour les adhésions et les participations des usagers, le fait générateur retenu est l'appel et non l'encaissement.

Concernant la Subvention d'Investissement, la quote-part virée au résultat de l'exercice cette année, s'élève à 3 754.10 €.

8) Evénements postérieurs à la clôture :

La nouvelle année 2026 a commencé par un Contrôle CAF, tout début Janvier 2026.
Ce contrôle portait sur le secteur Enfance, et le secteur Jeunesse, et ce pour l'année 2024.
Une provision a été passé sur l'exercice 2025, d'un montant de 2 960 €.

9) Divers

Suite à un contrôle PMI en 2024, dans le cadre de la nouvelle réglementation en lien avec la mise en conformité des bâtiments, des travaux d'envergure sont à prévoir au plus tard pour Septembre 2026.

Concernant ces travaux, notre levier sera de faire participer nos différents partenaires.